

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**
8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_7_4

L'an deux mille dix huit , le vendredi 06 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Juin 2018

Présents : 13

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLEAU Rachel, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 18

**Objet : Admission en non-
valeur des produits
irrécouvrables**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Monsieur PONTINI Daniel a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le Budget Principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états des créances irrécouvrables dressées par Madame Isabelle BUTAUD, comptable public de la Trésorerie de La Couronne, en vue de leur admission en non-valeur.

Exercice	Référence pièce	Nom du redevable	Objet créance	Motif	Montant à recouvrer
2017	T-924	AUBERT	Crèche	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (< à 100 €)	0.45 €
2017	T-738	BONNEAU-JORDAN	Crèche	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (< à 100 €)	0.21 €
2016	T-441	COURREGES	Droit de place marché	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (< à 100 €)	9.72 €
2012	T-585	JOURDAINE ET GUINET	Loyers	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (< à 100 €)	18.45 €
2017	T-510	MALLIE ET PISON	Crèche	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (< à 100 €)	1.01 €
2017	T-518	PLANES	Crèche	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (< à 100 €)	0.30 €
Total créances					30.14 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20180706-D_2018-7-4-DE
Reçu le 20/07/2018

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 30.14 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2018.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 30.14 €, selon l'état transmis, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2018 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/07/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **20 JUL. 2018**

